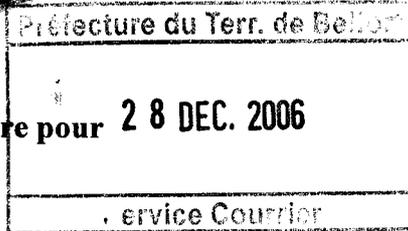


Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 décembre 2006

CS - 1.04
Débat d'orientation budgétaire pour 28 DEC. 2006
l'exercice 2007



RAPPORT
présenté par M. Emile GEHANT
Président

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3.500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

La teneur du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération de l'assemblée. Celle-ci n'a cependant pas de caractère décisionnel, elle a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

Introduction

Le contexte économique et financier, ainsi que les mesures prises dans le cadre de la Loi de Finances Initiale (LFI) influent directement sur la situation financière des collectivités locales dont les ressources sont principalement constituées du produit de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Il en va un peu différemment pour le SERTRID, syndicat mixte fondé sur le principe de spécialité, dont les compétences sont, pour l'heure, limitées, d'une part au transport à partir des quais de transfert et au traitement par incinération des déchets ménagers et d'autre part, à la collecte et au traitement des déchets verts.

Un environnement économique contrasté

L'économie américaine a enregistré ces dernières années des taux de progression de son PIB supérieurs aux taux moyens observés au cours des décennies antérieures. Pour éviter la surchauffe et contenir les tensions inflationnistes alimentées par l'envolée des cours du pétrole, la réserve fédérale a engagé en juin 2004 un cycle de resserrements monétaires qui a progressivement amené le taux des fonds fédéraux au niveau de 5,25 %. La Banque Centrale Européenne (BCE) a suivi cette tendance, mais plus modérément dans un contexte où la croissance en Europe reste en deçà de la dynamique mondiale ; son principal taux directeur, actuellement à 3,25 %, est anticipé à 3,50 % au cours de l'hiver 2006 / 2007.

Les économies françaises et allemandes, longtemps stimulées par les exportations, ne sont plus désormais soutenues que par la consommation des ménages, alors même que la situation sociale ne montre aucun signe tangible d'amélioration durable et que l'Allemagne s'apprête à augmenter le taux de la TVA. La récente revalorisation de l'Euro contre le dollar américain et le développement de la concurrence des pays de l'Est de l'Europe, ainsi que celle de l'Asie sont autant d'éléments qui concourent au ralentissement de l'économie des pays de la zone euro.

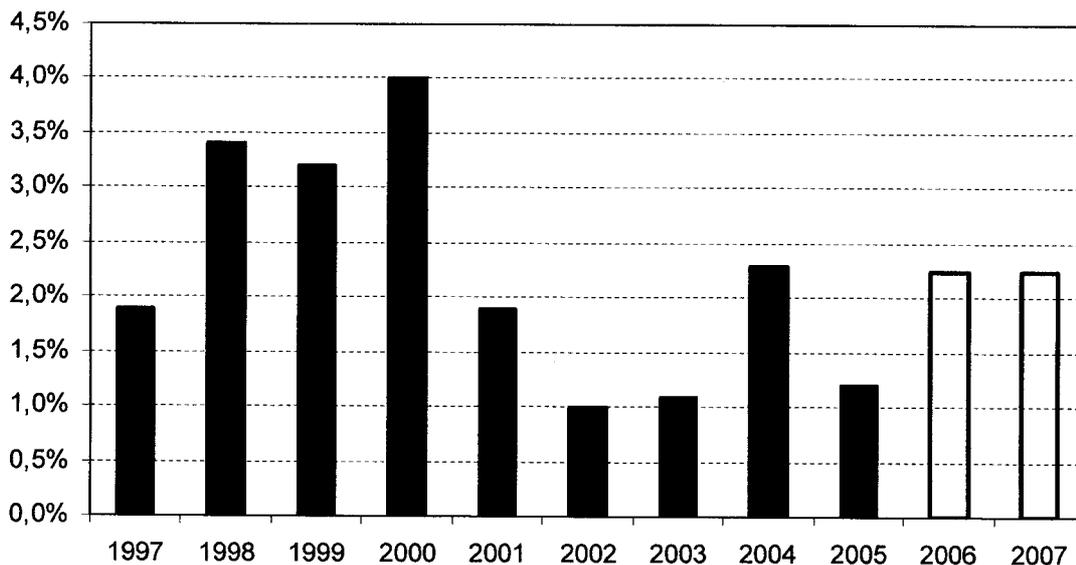
La multiplication de ces signes, tant aux Etats-Unis qu'en Europe et la stabilisation des prix de l'énergie, devraient inciter les banques centrales à mettre un terme à leur politique restrictive d'accès au crédit.

Dans un tel environnement, en 2007, les taux d'intérêt à court terme, pilotés par la BCE, devraient se situer dans une fourchette de 3,50 % à 4,00 %. Paradoxalement, les taux portant sur des engagements plus « longs » (OAT, TEC, taux fixes au-delà de 10 ans), soumis aux lois du marché, suivent le mouvement des taux « courts », mais cette tendance est moins marquée et l'écart entre taux « courts » et taux « longs » s'est sensiblement amenuisé. L'offre de prêts à taux fixe sur 15 ans se situerait à des niveaux de l'ordre de 4,00 % à 4,50 %.

Dans ces conditions, les charges financières du SERTRID devraient progresser sous l'effet d'une part de la hausse des taux d'intérêts et d'autre part de l'aplatissement de la courbe des taux pour les opérations de couverture fondées au contraire sur sa « pentification ». Par contre, les opérations de couverture à taux fixe conditionnel en entrant en vigueur auront un effet modérateur.

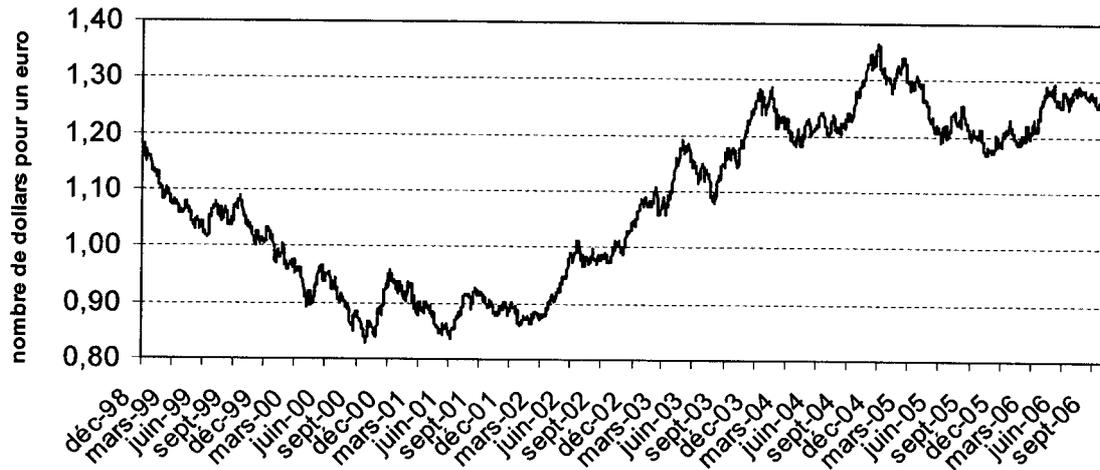
La Loi de Finances Initiale pour 2007 a été bâtie sur une progression relativement optimiste du PIB en volume de 2 à 2,5 %.

Graphique 1 - Croissance du P.I.B. en volume



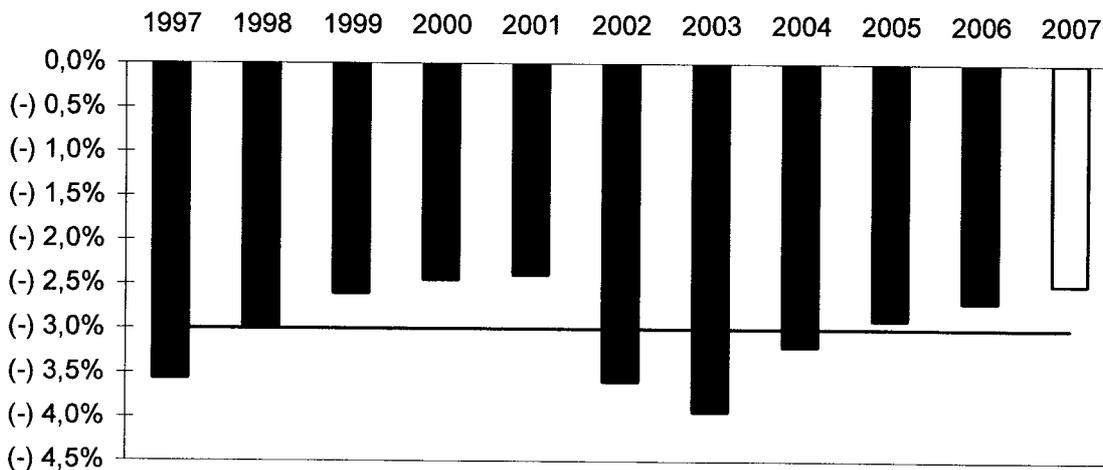
Le ralentissement probable de l'activité et ses effets sur l'emploi d'une part et le coût de la facture énergétique d'autre part contribuent à atténuer l'effet d'entraînement de la consommation des ménages (graphique 2 – évolution de la parité Euro/Dollar – source Banque de France).

Graphique 2 - Parité Euro / Dollar US

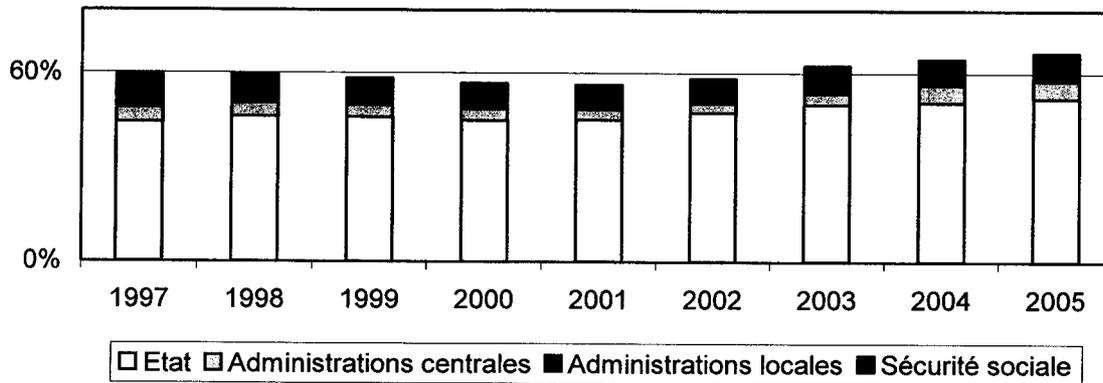


Contrainte par le pacte de stabilité et les critères de convergence économiques du traité de l'Union européenne pour contenir la dette et les déficits publics, la marge de manœuvre de l'Etat français est réduite (graphique 3 – évolution des déficits publics ; graphique 4 – évolution de la dette publique – source INSEE). L'impasse budgétaire limite les mesures de relance de l'activité économique, notamment en matière de recherche et de développement, instrument privilégié de la compétitivité internationale.

Graphique 3 - Déficit du budget de l'Etat



Graphique 4 - Dette publique



La situation du SERTRID

Les ressources du SERTRID dépendent de la masse des déchets ménagers à traiter, elle-même fonction de l'importance de la population, de ses habitudes de consommation ainsi que des différentes filières de traitement opérationnelles. L'évolution des modes de vie et les pratiques commerciales contrebalancent largement la stagnation de la consommation des ménages et le développement des pratiques civiques en faveur du tri sélectif. Nationalement, les volumes collectés continuent de progresser au rythme de 1 % à 2 % par an.

Dans le grand Est, à l'horizon 2007, selon une carte publiée par l'ADEME, le Territoire de Belfort sera le seul département à disposer d'installations susceptibles de traiter les déchets produits dans son périmètre d'influence. Si le SERTRID et les collectivités qui le composent peuvent se féliciter de cette situation, force est de constater que, pour l'heure, ils n'ont pas été payés en retour, bien au contraire ...

Une directive de l'Union Européenne relative notamment aux emballages et aux déchets d'emballages fixe, à l'échéance du 31 décembre 2008, des taux de recyclage, par nature de matériaux, qui imposeront un effort soutenu en matière de collecte et de tri sélectifs.

Alors que les difficultés nées du chantier de construction de l'usine ont été surmontées par une croissance de son endettement, le SERTRID envisage toujours de se doter d'un centre de tri et approfondit sa réflexion sur les caractéristiques des collectes qui alimenteront ses équipements.



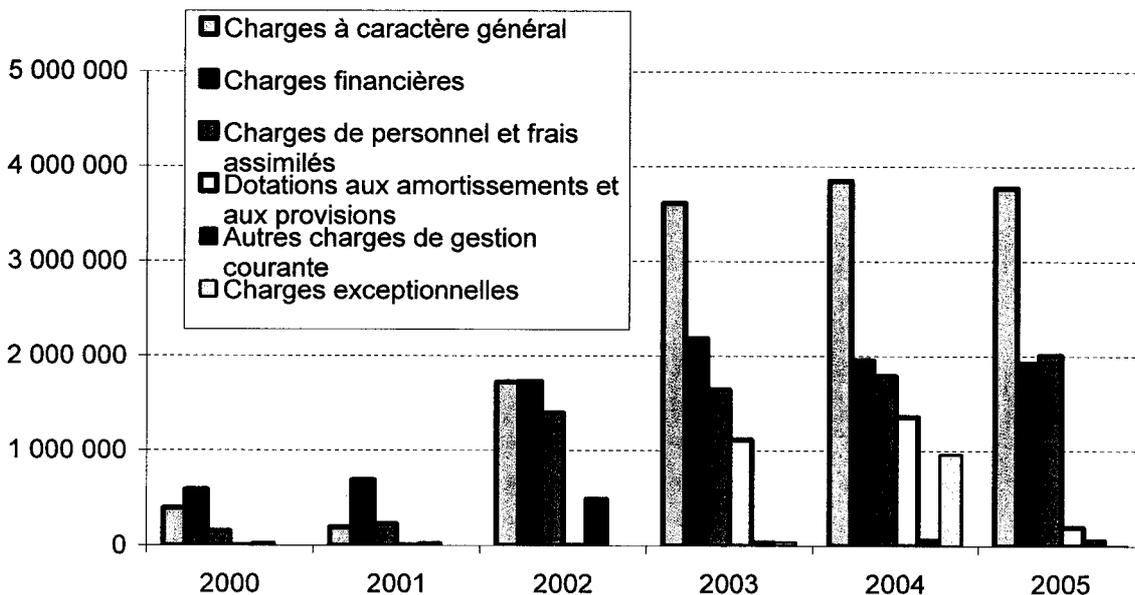
Dorénavant, la situation financière du SERTRID est assainie de l'incident CT Environnement, du solde définitif des marchés de travaux et des contraintes budgétaires qui ont accompagnées le démarrage de l'Ecopole (report de la date de fermeture des décharges, phase d'essais industriels de l'usine d'incinération).

Pour la période 2000 / 2005, la présentation d'une analyse financière détaillée n'aurait guère de sens, tant cette période a été marquée par les bouleversements budgétaires liés à la réalisation de l'Ecopole et aux vicissitudes qui ont accompagné les travaux et le démarrage de l'exploitation.

La présentation de quelques graphiques permet justement d'illustrer l'ampleur de l'évolution des derniers exercices budgétaire et les efforts consentis par les collectivités membres et leurs habitants.

La dette, avec un encours de plus de 57 millions d'euros, accapare une part importante des ressources : l'annuité des emprunts sera ainsi de l'ordre de 3,5 millions d'euros en 2007. Plusieurs emprunts ont fait l'objet de contrats de couverture des risques de taux dont les bilans seront contrastés et par ailleurs, près de 11 millions d'euros restent indexés, par conséquent, dans un contexte marqué par une reprise sensible de la hausse des taux d'intérêts, une croissance des frais financiers est attendue.

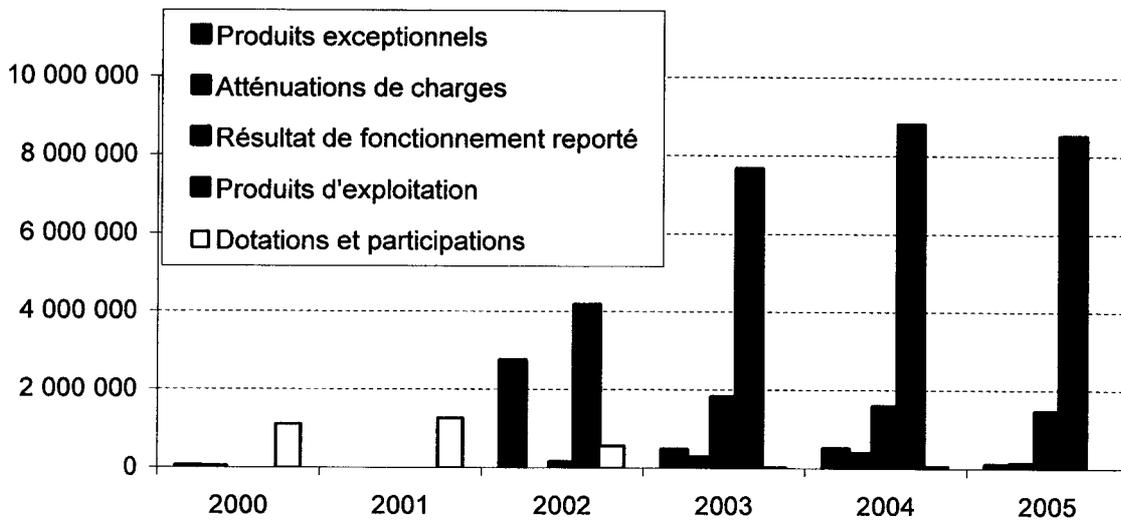
Evolution des dépenses de fonctionnement (Comptes administratifs)



La forte croissance des dépenses et la profonde modification de leur hiérarchisation expriment clairement l'évolution d'un syndicat d'études vers un syndicat de réalisation. Pour autant, le volume global des dépenses tend à se stabiliser. Les charges financières, malgré leur importance, ont abandonné la première place aux fournitures et prestations de services nécessaires au fonctionnement des équipements. Les exercices 2003 et 2004 sont marqués par d'importantes dotations aux amortissements et aux provisions (créance douteuse sur CT Environnement).

L'exercice 2006 - et 2007 dans son sillage - confirmera une stabilisation de la structure des dépenses de fonctionnement. Toutefois, si les charges à caractère général restent contenues, il conviendra en 2007 de tableer sur une croissance des frais financiers et des charges de personnel.

Evolution des **recettes de fonctionnement** (Comptes administratifs)

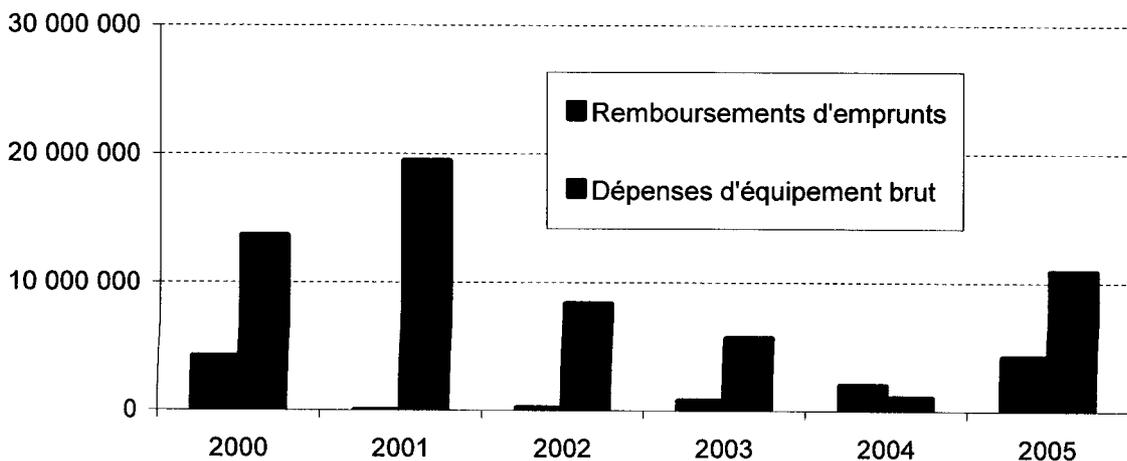


Les produits d'exploitation se sont substitués aux participations budgétaires des collectivités membres. L'exercice 2002 est également marqué, en produits exceptionnels, par la production du titre de recettes émis à l'encontre de CT Environnement.

Avec l'hypothèse d'un maintien des prix de traitement, les recettes d'exploitation se situeront en 2007 à un niveau relativement stable.

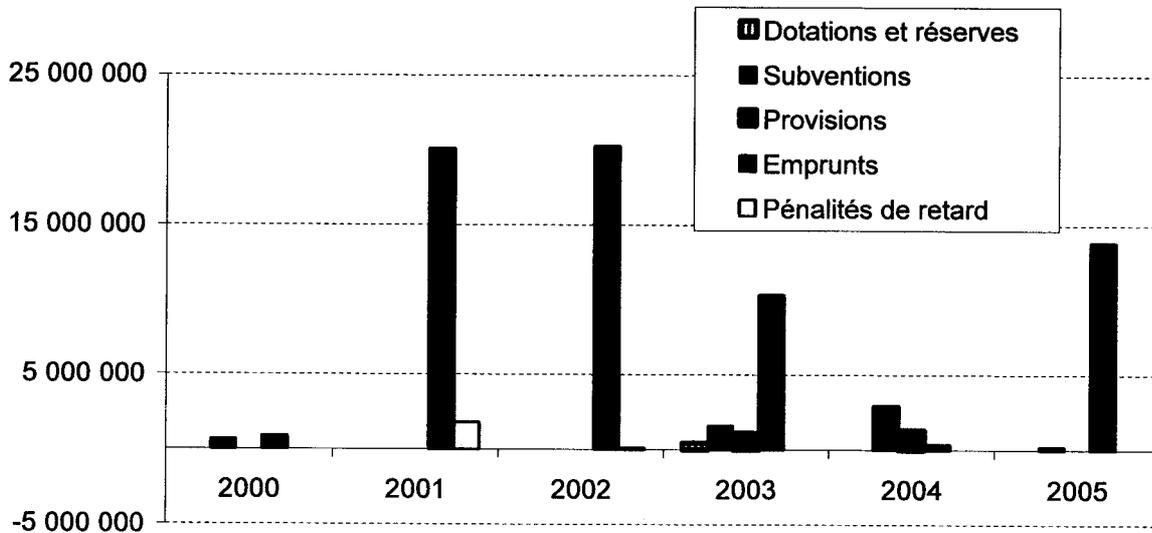
En 2007, dans ces conditions – perspective d'une croissance des dépenses et d'une stabilisation des recettes – la marge de manœuvre ira en s'amenuisant et il ne sera pas possible durablement de maintenir ce déséquilibre sans compromettre la capacité d'autofinancement du SERTRID.

Evolution des **dépenses d'investissement** (Comptes administratifs)



Les travaux de construction de l'usine et des quais de transferts marquent, decrescendo, les derniers exercices budgétaires. Les emprunts contractés pendant la phase d'études ont été remboursés en 2000 et la période d'amortissement des nouveaux emprunts a débuté, progressivement en 2002. En 2005, le SERTRID a soldé les marchés de travaux liés à la construction de l'usine.

Evolution des recettes d'investissement (Comptes administratifs)



Le financement des travaux de l'Ecopole est presque exclusivement assuré par le recours à l'emprunt. Les subventions apparaissent, marginalement en 2000, 2003 et surtout en 2004, mêmes si, compte tenu du décalage habituel, il reste encore à percevoir des fonds. Les provisions constituées à partir de 2003 et les pénalités de retard des exercices 2000 et 2001 ne sont, in fine, que des ressources internes directes ou indirectes en compensation d'un manque à gagner. L'année 2005 est à nouveau marquée par un recours conséquent à l'emprunt pour financer le solde des marchés de travaux liés à la construction de l'usine.



Le SERTRID - et avant lui le SETRID- a atteint les objectifs que ses collectivités membres lui avaient assignés :

- Création d'une structure permettant de répondre aux exigences de la Loi de 1992 réunissant tous les acteurs de la filière dans le département et au-delà,
- Etudes préalables et choix d'un site d'implantation d'une usine d'incinération des déchets ménagers,
- Conduite des études pré opérationnelles,
- Construction de l'usine et des quais de transfert pour assurer le convoyage de la majorité des déchets par voie ferroviaire,
- Mise en essais puis en exploitation de l'usine dans un contexte difficile,
- Prise de la compétence « déchets verts ».

Les difficultés budgétaires du démarrage ont été surmontées. Après quelques balbutiements, l'histoire du SERTRID est désormais inscrite dans une autre dimension : celle de l'exploitation d'un équipement industriel, celle au long cours du remboursement des emprunts contractés ; cette histoire se mesure en décennies !

Le prochain terme, c'est l'hypothèse d'un centre de tri et en perspective, le cas échéant, les collectes et la gestion de leurs équipements associés. A priori, peu d'incertitudes, mais vraisemblablement une gestion lourde et contraignante qui, à nouveau, changerait l'échelle du SERTRID en le faisant passer de l'exploitation d'équipements industriels à la gestion de prestations de services urbains.

Après plusieurs années de stabilisation du prix de la tonne traitée et une modification sensible de sa structure interne opérée en 2006, le SERTRID devra, à l'horizon 2008 / 2009 envisager de revaloriser le prix de la tonne traitée, afin notamment de couvrir la croissance du service de sa dette, de maintenir son équilibre d'exploitation et de dégager des marges pour financer ses projets futurs avec une part significative d'autofinancement.

∞ ∞

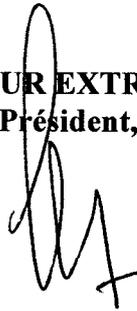
Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE,

- ADOPTE les orientations budgétaires pour l'exercice 2007

Ainsi délibérée au siège administratif du SERTRID ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 28 DEC. 2006 conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le : 28 DEC. 2006

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Emile GEHANT

